



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

16

Synode
des 7 et 8 novembre 2022 à Berne

Élection de l'organe de révision pour les années 2023 – 2025

Proposition

Le Synode élit comme organe de révision pour les années 2023 – 2025 (comptes annuels 2022 – 2024) la société BDO SA, Berne.

Berne, le 16 août 2022
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

Selon l'article 2, alinéa 2, let. i du Règlement des finances, le Synode élit l'organe de révision pour un à trois ans.

Les conditions d'un contrôle ordinaire au sens de l'article 727 CO n'étant pas remplies, un contrôle restreint au sens de l'article 727a CO est suffisant.

La société BDO SA vérifie les comptes depuis 2015. Conformément à l'article 730a, al. 1, CO, une réélection est admise. En cas de contrôle ordinaire, la personne dirigeant la révision peut exercer son mandat durant sept ans au maximum. Le contrôle restreint ne connaît pas de prescription analogue. Toutefois, étant donné que l'actuel responsable de la révision prendra sa retraite à la fin de l'année 2022, un changement sera nécessaire.

La révision des exercices de 2015 à 2021 a été réalisée à la satisfaction de toutes les parties concernées. En outre, la société BDO SA a bien su conseiller le Conseil en cas de problèmes extraordinaires. Ce dernier propose donc au Synode de réélire l'organe de révision BDO SA, Berne, pour les années 2023 – 2025.